

## **DECISION N° 2024-15**

**OBJET : Contrat de reprise des matériaux issus du tri des collectes sélectives et des mâchefers issus de l'incinération, concernant la filière de reprise de l'aluminium mâchefers – Signature du contrat-type de reprise fédération avec SEMARDEL**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

**VU** le contrat SID18C de reprise des matériaux issus du tri des collectes sélectives et mâchefers issus de l'incinération, concernant la reprise de l'alu mâchefers, conclu avec la société SEMARDEL du 01/01/2018 au 31/12/2023 reconductible une fois un an et deux fois six mois et son avenant 1 signé le 21 décembre 2022 ;

**VU** la délibération n° 221206-16 du 6 décembre 2022 autorisant le Président à signer l'avenant 1 au contrat SID18C avec la société SEMARDEL ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de son ré-agrément transitoire et de son nouveau barème, CITEO a renégocié avec les fédérations FNADE et FEDEREC, les modalités de reprises des différents matériaux issus du tri des collectes sélectives et des mâchefers issus de l'incinération ;

**CONSIDERANT** que cette renégociation de CITEO avec les fédérations, nécessite en conséquence, la signature d'un nouveau contrat-type fédération avec chaque filière de reprise de matériaux ;

**CONSIDERANT** la projet transmis par la société SEMARDEL de contrat-type de reprise option fédérations pour la filière de reprise des aluminiums mâchefers issus de l'incinération ;

**Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De signer avec la Société d'Economie Mixte d'Actions pour la Revalorisation des Déchets et des Energies Locales (SEMARDEL), sise Ecosite de Vert le Grand 91810 Vert-le-Grand Siret 331 984 641 00034, le contrat-type de reprise option fédérations concernant la reprise de l'aluminium mâchefers issu de l'incinération, dans le cadre de l'exécution du contrat SID18C de reprise des matériaux issus du tri des collectes sélectives et des mâchefers issus de l'incinération concernant la filière de l'alu mâchefers et de son avenant 1.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 8/06/2024  
Transmis en Préfecture et affiché le 10/06/2024

Signé électroniquement par:  
DAZELLE FRANCOIS



Président  
Le 8 juin 2024

**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal